



PRAXIS - COORDINATEUR.TRICE DES SECRÉTARIATS MÉDICAUX

Satisfaction

5/5

Atteinte des
objectifs

5/5

Parcours Métier validé par un Jury d'experts

Publié le 2025/06/19

Réf. J2304

11 jours
77h

CHOISISSEZ CE PARCOURS POUR :

- Prendre la mesure des missions qui incombent au coordinateur(trice) de secrétaires médicaux dans un contexte en pleine évolution, s'inscrire dans un contexte de rationalisation des moyens
- Acquérir les connaissances nécessaires à la gestion d'équipe de secrétariat médicale en établissement, voir à l'échelle d'un groupement hospitalier, dans un objectif d'harmonisation des pratiques et d'efficacité managériale

► Praxis (nf, d'origine grecque) :

ce mot signifiant «action» désigne l'ensemble des activités humaines susceptibles de transformer le milieu naturel ou de modifier les rapports sociaux.

PUBLIC

Le cycle s'adresse aux coordinateurs.trices des secrétariats médicaux en établissement mono site ou multisites, secrétaires référentes en transversalité, toute secrétaire médicale intéressée par une évolution de poste

ACCESSIBILITÉ PSH

Afin d'étudier les mesures nécessaires à mettre en œuvre : adaptations pédagogiques et aménagements adéquats, contactez notre Référente Handicap/PSH : sylvie.liot@cneh.fr

PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite pas d'expérience minimale
Avoir des connaissances sur l'organisation institutionnelle interne d'un établissement et du GHT est un plus

ELIGIBILITÉ FORMATION

Eligible au Plan de Formation Continue de l'établissement, ANFH et OPCO - Non finançable par le CPF.

COORDINATEUR.TRICE



Isabelle Génot-Pok
Juriste, consultante du Centre de droit JuriSanté du CNEH
06 81 44 21 11 - isabelle.genot@cneh.fr

ASSISTANT.E



Cristiana Chaves
Assistante de formation Praxis du CNEH
01 41 17 15 06 - cristiana.chaves@cneh.fr

► MODULE 1 (4 jours) - Connaissance du métier

- Connaître les missions des coordinateurs(trices) de secrétariats médicaux
- Encadrer et se positionner au sein d'une équipe de secrétaires médicales mono site ou multi sites
- Connaître précisément le champ des compétences de l'assistante médico-administrative
- Comprendre les enjeux des services de secrétariat médical au regard du métier dans l'organisation sanitaire et médico-sociale

► Atelier 1 - Posture et positionnement de la fonction d'encadrement

- La fiche métier ; la fiche de poste
- La création du lien fonctionnel liens hiérarchiques (local ou groupale)
- Quelle organisation ; quels interlocuteurs ; les attentes des directions
- La mise en place d'un réseau interne

► Atelier 2 - La gestion au quotidien

- Les plannings/les outils
- La gestion des conflits
- L'harmonisation des pratiques, l'analyse et l'optimisation des processus
- La gestion de carrière (évaluation, entretien, valorisation, recueil des besoins, formation, avancement, passe-relle TIM/ Archives, etc.)
- Les leviers de motivation des collaborateurs
- Le rôle du personnel d'encadrement
- La rédaction des rapports circonstanciés

► MODULE 2 (1 jour) - Environnement de travail

- Connaître l'environnement hospitalier dans lequel les missions de la coordinatrice se déploient

► Atelier 3 - L'organisation et le fonctionnement d'un établissement public de santé

- Les compétences et prérogatives des différents acteurs hospitaliers (instances et équilibres décisionnels, projet d'établissement et projet médical d'établissement)
 - l'organisation en pôles d'activité (désignation et compétences du chef de pôle, contrat et projet de pôle)
 - les coopérations inter-établissements et la place de la structure dans l'organisation régionale de l'offre de soins (relations avec l'ARS, avec les autres établissements hospitaliers, les acteurs de la ville, etc.)

► Atelier 4 - Les enjeux et conséquences des GHT sur la coordination des secrétariats médicaux

- Acteurs, calendrier et gouvernance du GHT : composition, instances, rôle de l'établissement support et concen-

tration des compétences

- L'incidence du projet médical partagé, moteur du GHT : équipes médicales communes, pôles inter-établissements, filières de soins
- L'impact des mutualisations de fonctions au sein du GHT : DIM de territoire, SIH convergent, DMP, partage d'informations, achats, formation et écoles, activités médico-techniques

► Méthodes pédagogiques

- Des interventions s'appuyant sur des retours d'expérience et la capitalisation des bonnes pratiques issues de nos missions de conseil - Un atelier : rédaction d'une fiche de poste

► MODULE 3 (1 jour) - Connaissance et gestion financière

- Appréhender le financement des établissements de santé
- Optimiser les processus opérationnels de la facturation

► Atelier 5 - Connaître le financement des établissements de santé

- Les dépenses et recettes d'un EPS : l'hôpital une entreprise comme une autre
- Les acteurs du financement (Assurance Maladie, mutuelles et patients)
- L'évolution des modes de financement des EPS : de la dotation globale à la T2A
- La T2A
 - origines et fonctionnement
 - valorisation des activités : enjeux, organisation et modalités (tarifs, CCAM, CIM10, NGAP, etc.)
 - avantages et inconvénients de la T2A

► Atelier 6 - Comprendre la facturation des soins pour mieux travailler ensemble

- Les enjeux de la facturation des soins à l'heure de la T2A et de FIDES
- Le processus de facturation des soins : objectifs, activités et acteurs
- Le rôle des secrétariats médicaux dans le processus facturation
- Les leviers pour une facturation de qualité
 - organisation du circuit et de l'accueil patient
 - organisation du bureau des entrées et relations avec les secrétariats médicaux
 - professionnalisation du recueil de l'information médico-administrative
 - le pilotage du processus
- Les règles de facturation : ce qu'il faut savoir (CMUc,

INTERVENANT.E.S

- Isabelle Génot-Pok, juriste au Centre de droit JuriSanté du CNEH
- Laurie Doriaux, gestionnaire du personnel, GHT Sainte-Anne, ancienne coordinatrice AMA
- Caherine Charnard, responsable des secrétariats médicaux, GH Portes de Provence
- Martine Cappe, consultante au Centre de Droit JuriSanté du CNEH
- Adeline Chassain, formatrice en management, experte du CNEH
- Olivier Wéry, responsable de l'offre AFR du CNEH
- Céline Berthier ou Clothilde Poppe, juristes du CNEH

MÉTHODES MOBILISÉES

cf programme

EN AMONT DE LA FORMATION

En amont de la formation le participant renseigne un dossier participant (niveau de connaissance et attentes)

ALD, maternité, accident travail)

- Les évolutions de la facturation : le projet SIMPHONIE

► Méthodes pédagogiques

- Des retours d'expérience permettant de partager les bonnes pratiques - Un atelier : le coordinateur(trice) de secrétaires médicaux pivot d'une organisation efficiente : mise en pratique de la gestion de la facturation

► MODULE 4 - (1 jour) Les fondamentaux du statut du fonctionnaire hospitalier

- Identifier le cadre réglementaire général de la fonction publique hospitalière
- Connaître les règles statutaires essentielles applicables au fonctionnaire hospitalier
- Savoir adapter son management à la situation juridique des agents

► Atelier 7 - La FPH : principe et organisation

- Les grandes notions : emploi, corps, grade et échelon
- Les instances nationales, territoriales

► Atelier 8 - Les personnels au sein de la FPH

- Les principes du recrutement sur concours
- Les agents stagiaires
- Les agents titulaires
- Les motifs de recours aux agents contractuels et leur gestion

► Atelier 9 - La gestion réglementaire de l'absentéisme dans le FPH

- Les acteurs compétents
- Les différents congés maladie
- Les accidents et maladies imputables au service
- L'inaptitude pour raison de santé

► Méthodes pédagogiques

- Des outils pour rédiger un rapport circonstancié - Des

cas pratiques et des quiz

► MODULE 4 (3 jours) - Le management des équipes et des projets

- Accompagner le développement des compétences, l'efficacité et l'aisance des secrétariats médicaux
- Se positionner et être garant de l'efficacité de son service par un management opérationnel
- Coordonner superviser et organiser le travail des secrétaires médicales

Atelier 10 - Les fondamentaux du management et l'accompagnement du changement

- Les techniques de management d'équipe
- Les outils du manager d'équipe
- Le management par la qualité

Atelier 11 - Gestion de conflit

- Repérer les conflits
- Désamorcer les conflits
- Clés de management de conflits

Atelier 12 - Préparer la validation du cycle

- Le choix du mode de validation
- Méthodologie proposée
- Etapes de la validation et de mise en pratique
- Accompagnement de votre projet professionnel ou de votre mode de validation
- Axe et méthodes de travail et de présentation

Méthodes pédagogiques

- Des mises en situation - Des propositions d'outils de management

Validation du parcours - 1 jour

- La validation du parcours de formation, des acquis et de la maîtrise de la fonction se formalise par une évaluation sous forme d'un Ad Vitam et d'une question technique
- La présentation est ensuite corrigée de manière argumentée par un jury d'experts

SUIVI DE L'EXECUTION ET ASSIDUITÉ

Emargement - Certificat de réalisation à l'issue de la formation (Ne donne pas lieu à un diplôme ou équivalence).

MODALITÉ

Durée de formation 11 jours - 77h

SESSIONS

Paris du 22 au 26 sept. 2025
et du 13 au 17 oct. 2025
et 26 nov. 2025

Paris du 16 au 20 mars 2026
et du 20 au 24 avr. 2026
et 2 juin 2026

Paris du 21 au 25 sept. 2026
et du 12 au 16 oct. 2026
et 24 nov. 2026

TARIFS NETS DE TAXES

Adhérents 4 550 €
Non-adhérents 4 950 €

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Les supports et outils sont remis à l'apprenant durant la formation au format papier et/ou numérique via une plateforme documentaire

MODALITÉS DE SATISFACTION

Questionnaire de satisfaction - Evaluation de l'atteinte des objectifs à l'issue de la formation (et/ou à chaque regroupement)

DEMANDE D'INSCRIPTION

1 bulletin par participant

Référente Handicap CNEH : sylvie.liot@cneh.fr - 01 41 17 15 76



PRAXIS - COORDINATEUR.TRICE DES SECRÉTARIATS MÉDI-
CAUX

J2304

☐ DU 22/09/2025 AU 26/11/2025 - 11 JOURS - 77 HEURES

☐ DU 16/03/2026 AU 2/06/2026 - 11 JOURS - 77 HEURES

☐ DU 21/09/2026 AU 24/11/2026 - 11 JOURS - 77 HEURES

Responsable de formation*

☐ Mme ☐ M.

Prénom :

Nom :

Tél. :

E-mail :

Participant*

☐ Mme ☐ M.

Prénom :

Nom :

Fonction :

Service :

Tél. :

E-mail :

Établissement*

Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Adresse de facturation (si différente)

Adresse :

Code postal : Ville :

Facturation sur Chorus Pro

SIRET de l'établissement (14 chiffres)

Code Service Chorus (SE)

Numéro d'Engagement Juridique (EJ)

Nous collectons des données personnelles vous concernant. Elles sont utilisées par le CNEH pour : Les attestations de présence en formation/les prises en charges financières, envoyées aux financeurs ou employeurs le cas échéant, ces données sont conservées 2 ans puis détruites après règlement de la facture. Le suivi de formation (évaluations, validation des compétences) est tracé dans nos logiciels métiers, ces données sont conservées 5 ans après la formation. Toutes ces données sont utilisées à des fins professionnelles et pour le bon suivi de la formation, elles ne sont en aucun cas cédées à des tiers à des fins commerciales. Le responsable de traitement au CNEH est la DRH par délégation du Directeur général. Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au siège du CNEH - 3 rue Danton - 92240 Malakoff - RH@cneh.fr. Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant un mail à RH@cneh.fr. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

EN PRATIQUE

TARIFS NETS DE TAXE

Tarif adhérents	4 550 €
Tarif non-adhérents	4 950 €

LIEU

La formation a lieu dans les locaux du CNEH à Paris-Malakoff (accès métro ligne 13).

9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

CONTACT

ASSISTANTE

Cristiana Chaves

Assistante de formation Praxis du CNEH

01 41 17 15 06 - cristiana.chaves@cneh.fr

Signature et cachet

Date

Accord du directeur de l'établissement pour la prise en charge financière au titre de la formation continue

*Tous les champs sont obligatoires